

[Voir la version en ligne](#)



Votre Hors Série du 07.07.2025

Hors Série : Prévention des violences



Cellule signal sports

Contre les violences, chacun peut agir !

Cette newsletter hors série a pour but de vous présenter les outils à votre disposition, qu'il s'agisse de faire un signalement ponctuel en cas de violence avérée ou supposée, ou de mettre en place un dispositif pérenne comme celui proposé par l'association Les Papillons.

Association Les Papillons : Boîtes aux lettres Papillons



Quel est le rôle de cette association ?

Le but principal de l'association Les Papillons est d'installer des Boîtes aux lettres Papillons dans toutes les écoles et les clubs de sport. Pour que les enfants victimes de toute forme de maltraitance puissent, à leur rythme, glisser un petit mot, un dessin, comme une bouteille jetée à la mer.

Leur deuxième objectif est de mieux accompagner les enfants et les familles dans leur reconstruction.

Comment fonctionne-t-elle ?

Chaque municipalité partenaire, ou club de sport, structure privée, désigne une personne ressource, formée par l'association, qui va expliquer le dispositif des Boîtes aux lettres Papillons aux enfants durant le temps périscolaire, ou au moment de l'entraînement.

Des personnes de confiance, désignées par la structure contractante, récupèrent les mots déposés par les enfants au moins deux fois par semaine. Ils sont transmis aux psychologues, salariées de l'association, qui composent le Pôle d'Analyse des Courriers Papillons et qui analysent et traitent tous les mots qui sont transmis à l'association.

Chaque fois, selon la nature des faits dénoncés, l'association saisit les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés ou les Procureurs de la République des Tribunaux Judiciaires compétents.

Comment pouvez-vous agir ?

Que vous soyez dirigeant d'un club sportif ou plus généralement motivé pour agir contre toute forme de maltraitance, vous pouvez en parler dans votre structure pour mettre en place le dispositif proposé par l'association.

Association Les Papillons



Victime ou Témoin : Comment signaler un fait ?

Vous êtes ou pensez être victime ou témoin d'un fait de violence ?

Vous pouvez signaler ce fait ou obtenir des conseils sur la conduite à tenir, quel que soit le type de violence ou le milieu dans lequel elle est exercée.

Si l'agresseur est toujours présent au moment où vous êtes victime ou témoin, ou au moment où les faits vous sont rapportés : Appelez le 17.

Si vous êtes encadrant, entraîneur, élu dans votre club..., et que vous avez du temps avant que la victime croise à nouveau son agresseur, vous pouvez contacter le procureur de la République.

Dans tous les cas, contactez également la Cellule Prévention-protection de la FFTA.



Cellule Prévention-protection de la FFTA

E-mail : prevention-protection@ffta.fr

Tél. : 01 58 03 58 69

What's App : 07 50 55 46 04

**Cellule Prévention
Protection FFTA**



Numéro national pour les femmes victimes de violences

**Arrêtons les
violences.gouv.fr**



Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

allo119.gouv.fr



Numéro unique pour les jeunes victimes de harcèlement et de violences numériques

e-enfance.org



Nous contacter : comite@tiralarcidf.com

[Pour ne plus recevoir cette newsletter, cliquer ici](#)

Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc
1 Avenue Champlain
94430 Chennevières-sur-Marne - France